

## saint-pardoux

## Les orientations budgétaires dévoilées

Le conseil municipal de Saint-Pardoux s'est réuni jeudi 22 mars, avec la présentation des comptes administratifs et des maquettes budgétaires à l'ordre du jour.

**Présentation maquettes budgétaires 2018.** La secrétaire générale a présenté les maquettes budgétaires pour 2018. A retenir, en fonctionnement, les charges du personnel et frais assimilés qui s'élèvent à 405.493 €. « On constate une augmentation de 41 % depuis trois ans et un besoin accru au sein des agents techniques extérieurs pour entretenir les nouveaux espaces créés », fait remarquer Sandra Vidard-Rouvreau, élue d'opposition. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 666.614 €. Parmi les principaux chantiers, l'aménagement des espaces publics du Poirier pour 292.514 €, les travaux de voirie pour 60.000 € (résidence d'accueil de la Bazonnaire), l'extension du cimetière-jardin du souvenir pour 60.000 €, l'entretien des bâtiments pour 49.000 € ou l'aménagement de Château-Bourdin pour 20.000 €. Saluant la hausse du budget annexe du CCAS

pour 5.285 €, l'opposition s'interroge cependant sur l'engagement de travaux sur le bâtiment de la Bazonnaire, alors « que le projet de l'Udaf est encore en cours » et regrette l'absence de « création d'un cimetière naturel ».

**Compte administratif.** En 2017, la commune termine l'année avec un résultat cumulé de 2,24 M€ de dépenses et de 2,38 M€ de recettes dans le budget principal; pour le CCAS, 2.165 € de dépenses et 80 € de recettes; pour le village des Chaumes, 50.096 € de dépenses et 41.319 € de recettes; et pour l'ensemble immobilier Le Poirier, 411.989 € de dépenses et 479.783 € de recettes.

**Taux d'imposition.** Le maire, Benoît Piron, précise qu'il n'y aura pas de hausse d'impôt en 2018. En conséquence, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition, à savoir : 14,65 % pour la taxe d'habitation, 14,76 % pour la taxe foncière sur le bâti et 49,14 % pour le non-bâti. En ajoutant deux dotations supplémentaires, le montant total des recettes attendu s'élève à 485.806 €.

**Boulangerie.** A la demande de l'opposition, le maire a indiqué que seul Gaëtan Coquerie, boulanger de Mazières-en-Gâtine, s'est manifesté pour le projet d'appel à candidature pour la future boulangerie à Saint-Pardoux. Par ailleurs, l'attribution du lot n°10 « cloison plafond isotherme » à la société Erco a été annulée par la préfecture; un nouveau dossier de consultation sera envoyé à des entreprises spécialisées.

**Caution locatif.** Un remboursement d'une caution de locatif communal au 22, route du Pré-de-la-Cure, s'élève à 389 € en dépenses d'investissement.

**Questions diverses.** La commune est en attente d'une nouvelle candidature pour recruter un nouveau contrat en service civique sur diverses missions administratives, éducatives et culturelles, et ceci depuis octobre-novembre. La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rif-seep) pour les employés de la commune a été validée par le conseil, malgré une opposition et une abstention.